

## DEPARTEMENT DU GARD



COMMUNE DE MARTIGNARGUES  
30360

ARRETE DU MAIRE  
N°2024\_023\_AR

Du 27.11.2024

Portant sur l'AVENANT N°1 de  
modification du Règlement Intérieur  
de la restauration scolaire pour  
l'année scolaire 2024/2025 du  
Regroupement Pédagogique  
Intercommunal de Martignargues /  
Saint Césaire de Gauzignan / Saint  
Etienne de l'Olm / Saint Jean de  
Ceyrargues

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 2024\_016\_DE du Conseil Municipal du 20 juin 2024 approuvant le règlement intérieur de la restauration scolaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Martignargues – Saint Césaire de Gauzignan – Saint Etienne de l'Olm – Saint Jean de Ceyrargues,

**Vu** l'arrêté du Maire n°2024\_017\_AR, en date du 05 juillet 2024, portant sur le Règlement Intérieur de la restauration scolaire du RPI, pour l'année scolaire 2024/2025,

**Vu** la délibération n° 2024\_030\_DE du Conseil Municipal du 26 novembre 2024 approuvant l'AVENANT N°1 portant modification du règlement intérieur de la restauration scolaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Martignargues – Saint Césaire de Gauzignan – Saint Etienne de l'Olm – Saint Jean de Ceyrargues,

**Considérant** que le Regroupement Pédagogique Intercommunal de Martignargues – Saint Césaire de Gauzignan – Saint Etienne de l'Olm – Saint Jean de Ceyrargues, doit acter les règlements identiques,

**Considérant** la nécessité de modifier les règlements intérieurs de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire de Martignargues pour l'année scolaire 2024/2025,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Il est établi l'AVENANT N°1 portant modification du règlement intérieur de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2024/2025, pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal de Martignargues – Saint Césaire de Gauzignan – Saint Etienne de l'Olm – Saint Jean de Ceyrargues, dont le texte intégral figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :**

Cet avenant est applicable à compter du 10.12.2024.

**Article 3 :**

La Secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.



Fait à Martignargues, le 27.11.2024

**Le Maire : Jérôme VIC**